



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES**

*Recueil consultable sur le site internet de la Préfecture de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes :  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/aquitaine-limousin-poitou-charentes>*

**RAA RÉGIONAL N° 2016-04**

**Publié le 06.01.2016**

**SOMMAIRE page 1/1**

n°	Administration avec sigle	Date de l'acte	Objet complet
1	SGAR Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	06/01/16	2016-019 - Arrêté portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes





## PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Arrêté du 6 janvier 2016 n° 019

portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Le préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le code du travail,

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Pierre DARTOUT préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 1er janvier 2016 nommant Madame Isabelle NOTTER directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, réunis en formation conjointe le 17 décembre 2015 ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes;

Arrête :

1000

### **Article 1 :**

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes exerce, sous l'autorité du préfet de région et, pour les missions relevant de sa compétence, sous l'autorité fonctionnelle du préfet de département, les missions définies à l'article 2 du décret du 10 novembre 2009 susvisé, à l'exception de celles relatives aux actions d'inspection de la législation du travail mentionnées au 1° dudit article, d'une part, et, d'autre part, des pouvoirs d'enquête et d'investigation exercés sous le contrôle de l'autorité judiciaire.

Elle a son siège à Bordeaux.

### **Article 2 :**

L'organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional :

- le secrétariat général
- le cabinet
- le pôle « entreprises, emploi et économie »
- le pôle « politique du travail »
- le pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie »
- l'unité départementale de Charente
- l'unité départementale de Charente-Maritime
- l'unité départementale de Corrèze
- l'unité départementale de Creuse
- l'unité départementale de Dordogne
- l'unité départementale de Gironde
- l'unité départementale des Landes
- l'unité départementale du Lot-et-Garonne
- l'unité départementale des Pyrénées-Atlantiques
- l'unité départementale des Deux-Sèvres
- l'unité départementale de Vienne
- l'unité départementale de Haute-Vienne

L'organisation détaillée et les implantations de ces structures sont précisées à l'annexe 1

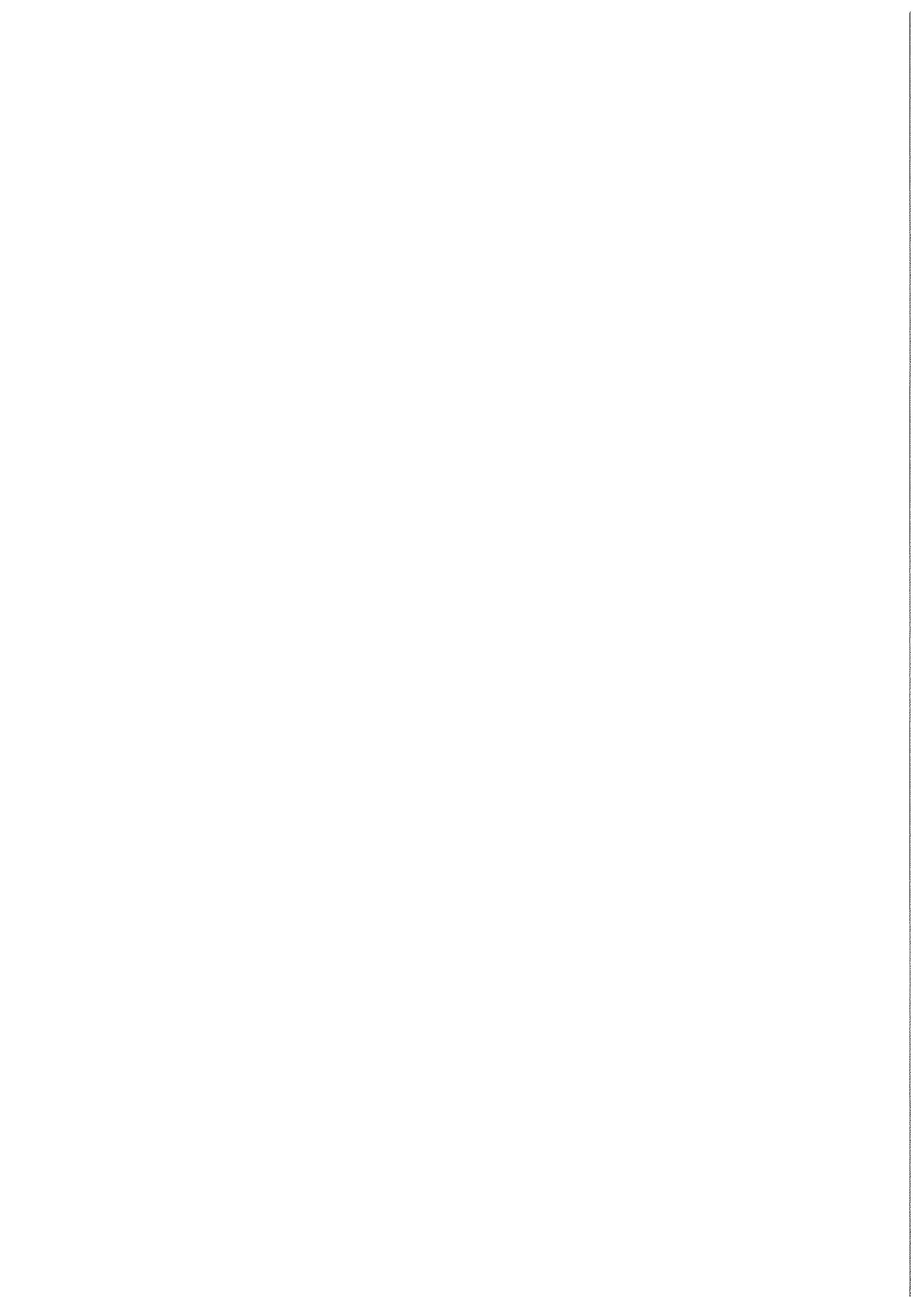
### **Article 3 :**

Le secrétariat général est chargé de mettre à disposition les moyens et d'assurer le fonctionnement de la DIRECCTE. Les missions comprennent la gestion logistique de l'ensemble des sites distants (17), le dialogue social, les ressources humaines y compris la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la prévention des risques professionnels, la programmation et l'exécution financière, la maîtrise des risques, la logistique et la gestion des systèmes d'information.

Le Cabinet est chargé d'assister le directeur régional dans la conduite générale de la DIRECCTE. Il comprend le service « Etudes et Statistiques Evaluation » et le service « Communication et Documentation ».

Le pôle Politique du travail est chargé des actions relevant de la politique du travail et des actions d'inspection de la législation du travail.

Le pôle Entreprises, emplois et économie est chargé des actions de développement des entreprises et de l'emploi, notamment dans les domaines de l'innovation et de la compétitivité des entreprises, en France et à



l'étranger, du marché du travail, de la formation professionnelle continue, de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales, des services et du tourisme, ainsi que de celles, définies par le ministre chargé de l'économie, dans les domaines de l'intelligence économique et, pour ce qui la concerne, de la sécurité économique.

Le pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie est chargé des actions de contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales entre entreprises, de protection économique des consommateurs et de sécurité des consommateurs ainsi que de contrôle dans le domaine de la métrologie.

#### **Article 4 :**

Les unités départementales exercent, à l'échelle départementale :

- sous le pilotage fonctionnel du pôle « politique du travail » : des missions relevant du 1° de l'article 2 du décret du 10 novembre 2009 susvisé, et en particulier les missions d'inspection de la législation du travail, selon l'organisation précisée par l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015
- sous le pilotage fonctionnel du pôle « entreprises, emploi et économie » : des missions relevant du 2° de l'article 2 du décret du 10 novembre 2009 susvisé.

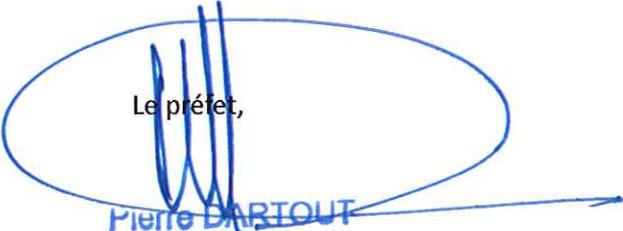
Elles sont associées aux missions du secrétariat général dans des conditions fixées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

#### **Article 5 :**

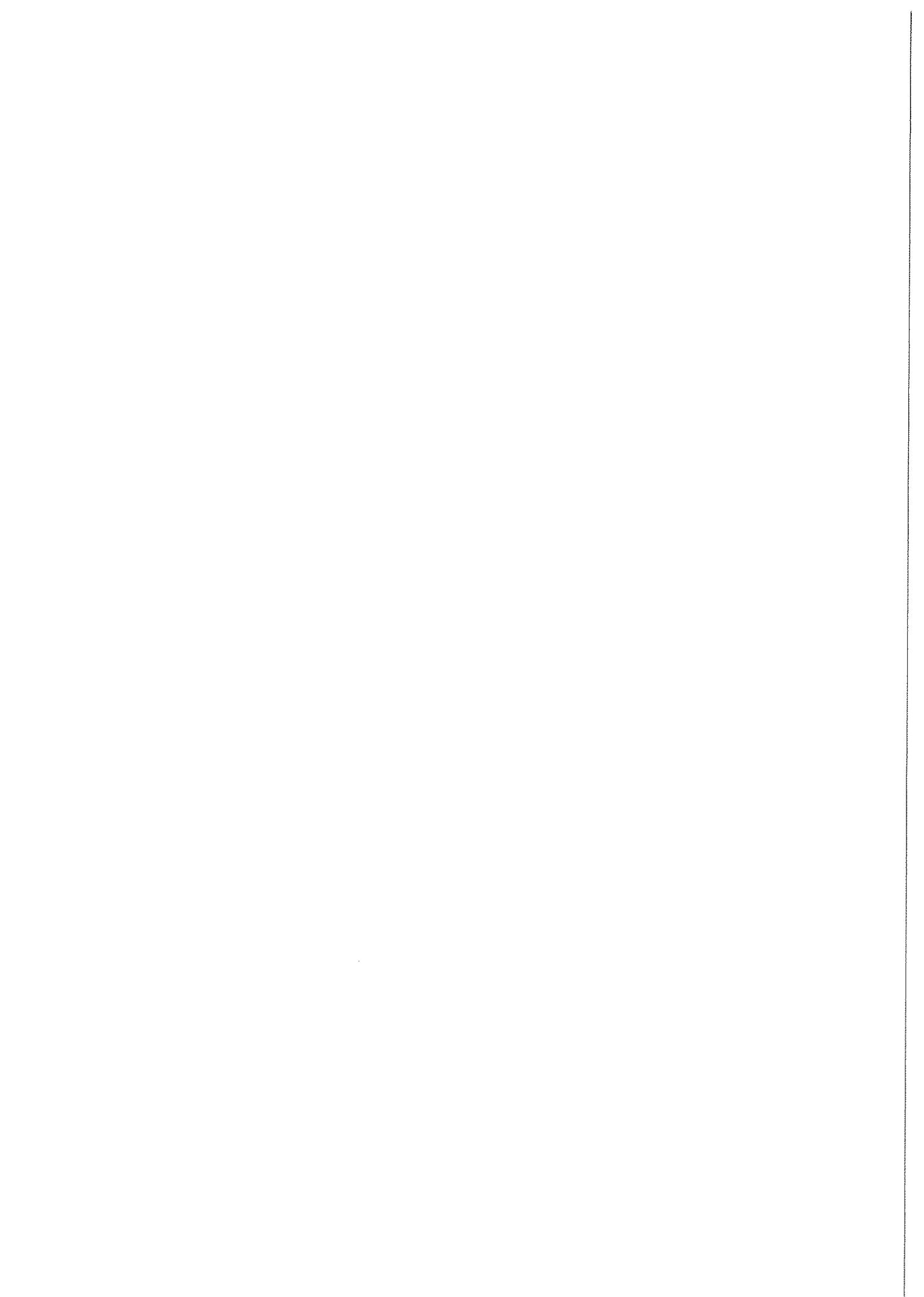
L'organisation-cible décrite aux articles 2, 3 et 4 est mise en place à compter de la publication du présent arrêté.

#### **Article 6 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Le préfet,  
  
Pierre DARTOUT

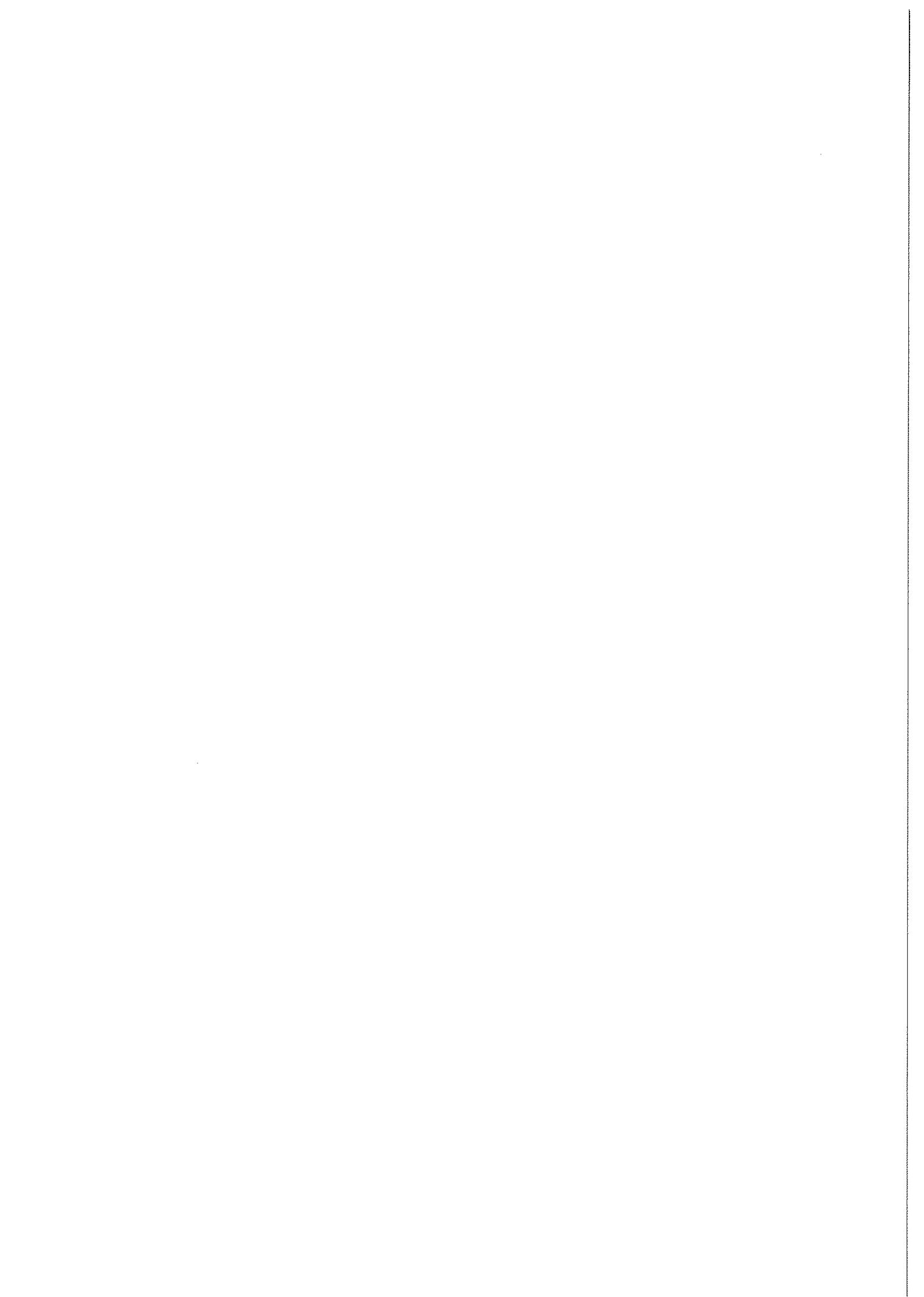
Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication



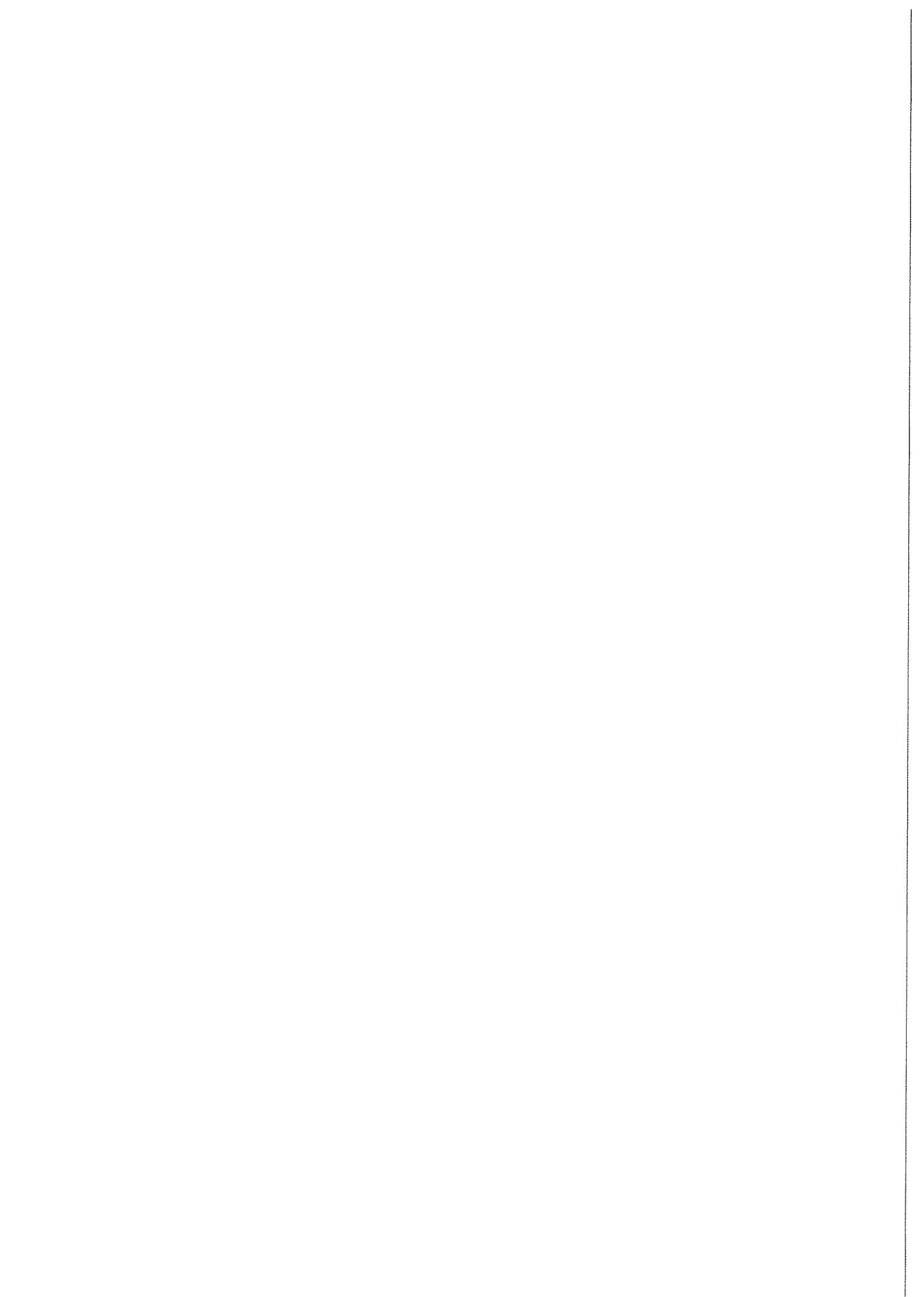
ANNEXE 1

Organisation-cible de la direction régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Structures N-1	Structures N-2	Structures N-3	Implantation géographique
<b>SECRETARIAT GENERAL</b>			Bordeaux
	Mission Ressources Humaines		Bordeaux
	Mission Affaires Financières		Bordeaux
	Mission Moyens de fonctionnement	Service régional des moyens	Bordeaux
		Régie locale des sites	
	Mission Systèmes d'information et communication	Service pilotage et appui aux utilisateurs	Bordeaux
		Service des parcs connectés	Limoges
		Service des infrastructures	Poitiers
	Mission Prévention des risques professionnels		Bordeaux
	Gestion du site Ouest	Bureau régional de la paie	Poitiers
		Régie locale des sites	
	Gestion du site Nord	Bureau régional de la maîtrise des risques	Limoges
		Régie locale des sites	
<b>CABINET</b>			Bordeaux
	Mission Statistiques études et évaluation	Conjoncture et études	Bordeaux
		Marché du travail et filières	Poitiers
		Demandes de proximité	Bordeaux et Poitiers
	Mission Communication et documentation	Communication et documentation	Bordeaux, Limoges



<b>POLE T</b> *sans préjudice de l'application des articles R8122-5 et R8122-6 du code du travail			Bordeaux
	Inspection Médicale		Bordeaux, Limoges et Poitiers
	Réseau renseignement et TPE		Limoges
	Réseau Transport		Bordeaux
	Réseau Agriculture		Bordeaux, Limoges et Poitiers
	Mission Pilotage inspection du travail		Bordeaux
	Mission Santé-sécurité au travail		Bordeaux
			Limoges et Poitiers
	Mission relations professionnelles		Bordeaux
	Mission Recours et contentieux		Bordeaux, Limoges et Poitiers
Mission Dialogue social		Poitiers	
<b>POLE 3E</b>			Bordeaux
	Mission Politiques de l'Emploi	Service insertion et emploi	Bordeaux, Limoges et Poitiers
		Service régional de contrôle de la formation professionnelle	Bordeaux, Poitiers
	Mission Politiques Economiques (inclut les missions de CRP à Poitiers)	Service filières industrielles	Bordeaux, Limoges et Poitiers
		Service tourisme commerce et artisanat	Bordeaux, Limoges et Poitiers
		Service économie territoriale	Bordeaux, Limoges et Poitiers
	Mission Restructuration, réindustrialisations et revitalisation (inclut les missions de CRP à Bordeaux et Limoges)		Bordeaux, Limoges
	Mission prospective, projets, partenariats	Service pilotage et appui aux projets	Bordeaux, Poitiers
		Service Fonds Social Européen	Bordeaux, Limoges



<b>POLE C</b>			Bordeaux	
	Mission Qualité		Bordeaux	
	Mission contentieux Fonctions transverses		Bordeaux, Limoges et Poitiers	
	Mission Métrologie Légale		Bordeaux, Limoges et Poitiers	
	Mission Concurrence, consommation et répression des fraudes	Brigade interrégionale d'enquête concurrence		Bordeaux
		Brigade loi de modernisation de l'économie		Bordeaux, Limoges et Poitiers
		Service Vins et Fruits et Légumes		Bordeaux, Limoges et Poitiers
<b>Unité départementale Charente</b>			Angoulême	
<b>Unité départementale Charente-Maritime</b>			La Rochelle	
	site détaché		Saintes	
<b>Unité départementale Corrèze</b>			Tulle	
<b>Unité départementale Creuse</b>			Guéret	
<b>unité départementale Dordogne</b>			Périgueux	
<b>Unité départementale Gironde</b>			Bordeaux	
<b>Unité départementale Landes</b>			Mont de Marsan	
<b>Unité départementale Lot-et-Garonne</b>			Agen	
<b>Unité départementale Pyrénées-Atlantiques</b>			Pau	
	site détaché		Anglet	
<b>Unité départementale Deux-Sèvres</b>			Niort	
<b>Unité départementale Vienne</b>			Poitiers-Saint Benoît	
<b>Unité départementale Haute-Vienne</b>			Limoges	

